

Prime au r trofit

ASP

Pr sentation du dispositif

Le r trofit  lectrique consiste   transformer un v hicule thermique (essence ou diesel) en v hicule  lectrique ou hybride rechargeable gr ce   l'intervention d'un professionnel agr  .

Ce dispositif s'inscrit dans le programme [Electrifions la France](#).

Conditions d'attribution

  qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises  ligibles

La prime au r trofit s'adresse sp cifiquement aux professionnels de l'automobile (garagistes, centres agr  s, entreprises sp cialis es...) qui r alisent des op rations de r trofit et souhaitent avancer le montant de la prime   leurs clients.

— Crit res d' ligibilit 

Pour pouvoir effectuer cette avance, le professionnel doit  tre conventionn  avec l'ASP. Il avance alors le montant de l'aide au b n ficiaire, puis demande son remboursement   l'ASP.

Pour quel projet ?

— Pr sentation des projets

Le r trofit consiste   transformer un v hicule  quip    l'origine d'un moteur thermique afin de le faire fonctionner avec une motorisation  lectrique, notamment avec une batterie ou une pile   combustible.

Le dispositif pr voit  galement, pour certaines voitures particuli res et camionnettes, une prime pour la transformation en v hicule hybride rechargeable, sous r serve de respecter les conditions techniques et d'autonomie pr vues par la r glementation.

La prime peut  tre avanc e pour les op rations de r trofit portant notamment sur :

- une voiture particuli re,

- une camionnette,
- un petit train routier touristique,
- un véhicule à moteur à deux ou trois roues ou un quadricycle à moteur.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant de la prime varie selon le véhicule et la situation du bénéficiaire.

[Barèmes pour la prime au rétrofit](#)

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme ?

Le professionnel souhaitant avancer la prime doit :

- demander son conventionnement auprès de l'ASP,
- compléter et signer la convention,
- transmettre les pièces justificatives demandées,
- attendre la validation du conventionnement,
- effectuer les opérations de rétrofit,
- avancer le montant de la prime à son client,
- demander ensuite le remboursement de l'avance auprès de l'ASP via [Bonuseco](#).

— Éléments à prévoir

Les documents à fournir pour le dépôt de demande de remboursement se trouvent sur [le site de l'ASP](#).

Organisme

ASP

Agence de Services et de Paiement

- **Accès aux contacts locaux**

Web : www.asp.gouv.fr/...